

29 avr 2016 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2016

Budget : répartition des crédits de la provision sécurité

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la répartition du crédit provisionnel inscrit au programme 03-41-1 destiné à couvrir des dépenses non structurelles de la provision sécurité 2015. Il s'agit des montants déjà engagés en 2015 et qui restent à liquider à charge de l'exercice 2016.

Cette répartition porte sur un montant total de 94.539.769 euros (90.865.242 euros sur les crédits des différents départements et 3.674.550 pour les fonds organiques).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>